

VILLE DE COGNAC (CHARENTE)
EXTRAIT du registre des délibérations
Conseil Municipal du 16 juin 2016

Conseillers en exercice :	33
présents :	27
Pouvoirs :	5
votants :	32
abstentions :	0
voix pour :	32
voix contre :	0

Aujourd'hui jeudi 16 juin 2016 à 18 heures 30, en vertu de la convocation du 10 juin 2016, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Cognac se sont réunis dans la salle ordinaire de leurs séances à l'Hôtel de Ville, sous la Présidence de Monsieur Michel GOURINCHAS, Maire.

ETAIENT PRESENTS

M. Michel GOURINCHAS – M. Patrick SEDLACEK - Mme Nathalie LACROIX – Mme Marianne JEANDIDIER – M. Jean-François HEROUARD - M. Romuald CARRY – M. Gérard JOUANNET – Mme Françoise MANDEAU – Mme Danielle JOURZAC - Mme Stéphanie FRITZ - M. Jean-François VALEGEAS – Mme Michelle LE FLOCH – M. Claude GUINET - Mme Annie-Claude POIRAT – M. Simon CLAVURIER - Mme Anne-Marie MICHENAUD – M. Olivier TOUBOUL - M. Christian LE LAIN – Mme Pascaline BANCHEREAU – M. Mario JAEN – Mme Véronique CLEMENCEAU – Mme Dominique CHARMENSAT - M. Jérôme TEXIER-BLOT- M. Noël BELLIOU – Mme Emilie RICHAUD - Mme Maryvonne LAURENT – Mme Isabelle LASSALLE –

ETAIENT EXCUSES

Mme Marilyne AGOSTINHO FERREIRA donne pouvoir à M. Olivier TOUBOUL – M. Cheikhou DIABY donne pouvoir à M. Michel GOURINCHAS – Mme Jeanine PROVOST donne pouvoir à M. Noël BELLIOU - M. Richard FERCHAUD donne pouvoir à Mme Maryvonne LAURENT - Mme Florence PECHEVIS donne pouvoir à Mme Emilie RICHAUD –

ETAIT ABSENT

M. Christian BAYLE -

M. Jérôme TEXIER-BLOT est nommé secrétaire de séance.

**Restauration du portail de l'école Paul Bert
Convention avec GRAND COGNAC**

2016.102

Les piliers du portail de l'école Paul Bert situé rue de Constantine, sont en mauvais état et rendent impossible l'ouverture du portail. Des désordres ont été relevés nécessitant leur reprise intégrale.

Afin de restaurer ce patrimoine, il est proposé de confier les travaux à Grand Cognac par l'intermédiaire de son chantier d'insertion. Pour ce faire, il y aurait lieu de signer une convention par laquelle Grand Cognac réalise les travaux selon un programme défini, en contrepartie d'une participation communale de 1 200 €, correspondant à la somme forfaitaire de 600 € par mois (définie dans le règlement d'intervention) par une durée de 2 mois de chantier.

Vu l'avis favorable de la Commission d'Aménagement du Territoire du 1^{er} juin 2016,

2016.102
nomenclature :3.5.6

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix,

APPROUVE la convention fixant les conditions d'intervention de Grand Cognac dans la restauration du portail de l'école Paul Bert par l'intermédiaire de son chantier d'insertion.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son Maire Adjoint délégué à signer ladite convention.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

Le Maire, certifie que la présente délibération est exécutoire de plein droit.
Transmise au Représentant de l'Etat et publiée à la date du visa. (art.L2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales)



Le Maire,

Michel GOURINCHAS